

Publié le 29 avril 2026

*Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **24 avril 2026 à 14 h** sur convocation en date du 16 avril 2026, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S*

Etaient présent(es) : Peggy ARTISSON, Bernard CZECH, François D'AMICO, Alexandra DANIELCZYK, Jean-Pierre DESTAILLEUR, Betty FONTAINE, Georges LEMAITRE, LORTHIOS Dorothee, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Bernard OLIVIER, Françoise PLATEAU, Chantal WAGON

**Absent(es) avant donné procuration :** Jacqueline BRISSY pouvoir à Betty FONTAINE, Nathalie FERNANDEZ pouvoir à Jean-Pierre DESTAILLEUR, OLIVIER Bernard pouvoir à Jocelyne MARET du point 1 au point 5.2

**Excusé(es) :**

**Absent(es) :** CARLIER Marie-Françoise, Djamel BOUTECHICHE

Elodie FERLIN responsable résidence excusée  
Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

**OBJET : 4. Désignation des représentants du CCAS au CVS, des établissements médico-sociaux dont il est gestionnaire pour les commissions**

**Note de synthèse :**

Il est exposé aux membres du conseil d'administration que le Conseil de Vie Sociale est une instance d'expression des résidents et des familles. Il donne son avis et formule des propositions sur tous les sujets relatifs au fonctionnement de la résidence (entretien des locaux, travaux, équipements, animation de la vie institutionnelle ...), sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, la nature et les prix des services rendus ainsi que sur le projet d'établissement.

Pour siéger à cette commission, il convient d'avoir des connaissances notamment sur le handicap, et/ou la gérontologie et/ou la psychologie et/ou la gestion administrative et financière afin d'apporter un éclairage nécessaire sur les situations abordées et être impliquée dans la vie de la résidence.

Le Président demande de faire acte de candidature pour les représentants de l'organisme gestionnaire soit **3 membres élus et nommés ; le Vice-Président est de facto dans la commission.**

Un vote à mains levées est organisé

CANDIDAT

- 1 Mme LORTHIOS Dorothee (Vice-Présidente)
- 2 Mme FONTAINE Betty (membre nommée)
- 3 Mme PLATEAU Françoise (membre élue)

Le conseil d'administration,  
Vu le décret N° 2004-287 du 25/03/2014 rendant obligatoire un conseil de la vie sociale lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu, d'en déterminer la composition.

Vu la délibération n° 2025-19 du 10 juin 2025 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation **institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale**

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, le conseil d'administration

**Votes : ABSTENTION : 1 voix (Mme ARTISSON)  
POUR : 14 voix**

## **DECIDE**

Que le Conseil de Vie Sociale de la résidence autonomie Beauséjour est composé de 20 membres répartis comme suit :

### **Représentant de l'organisme gestionnaire :**

Mme LORTHIOS Dorothée (Vice-Présidente)  
Mme FONTAINE Betty (membre nommée)  
Mme PLATEAU Françoise (membre élue)

### **Représentant des résidents :**

M. Michel BOSSART  
Mme Andrée DOYE  
Mme Michelle FROIGNEUX (Vice-Présidente)  
Mme Maryse POLINSKI  
M. Christiane ROHART  
Mme Jacqueline SKRZYPCZAK (Présidente)  
Mme Joséphina TABARY  
M. WIART Sébastien

### **Représentant des familles :**

Mme Nathalie FERNANDEZ  
Mme Monique MERLIN  
Mme Martine DUPONT

### **Représentant du personnel :**

Mme Elodie FERLIN (voix consultative)  
Mme Anita DESMONS (voix consultative)  
M. Damien VIGNAIS  
M. Farida MZYENE  
Mme OUKAID Karima (suppléante)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance à Aubry,  
Le, 24-04-2026

Le Président

Bernard CZECH

